

chope et demanda où se trouvait le n° 26 bis de la rue du Pot d'Étain.

La aussi, le lutur chartrier était très calme; les habitués de la maison remarquèrent même sa physionomie grave, presque austère et en conclurent qu'ils étaient en présence d'un officier en retraite.

En quittant le café Leclercq, Notelle revint chez M. Batet et y resta trois heures, buvant et fumant. A deux heures précises, il se levait, payant ce qu'il devait et sortait de la maison plus calme qu'il n'était.

Quelques minutes après il sonnait à la porte de son beau frère Émileville.

On sait le reste.

L'état de M. Fréville est, aujourd'hui, relativement satisfaisant.

La blessure à la face est sans importance, malheureusement, il est loin d'en être de même du coup de feu reçu, par la victime, au côté gauche. La balle a pénétré très profondément et son extraction sera très difficile. Les médecins se sont occupés de faire au cheval du malade et de la vie du blessé, sans moins compromettre, on ne peut, néanmoins se prononcer encore sur l'issue de la crise.

Cependant nous n'avons rien à changer au récit des faits reproduits dans notre numéro d'hier.

Constations toutefois le courage, on pourrait même dire témérité, d'une personne, qui a été frappée par l'assassin au moment où il essayait de s'enfuir.

Une demoiselle demeurant dans une maison située en face de celle occupée par M. Fréville, Mlle Marie Soudain, a assisté à la scène tout entière; elle a vu Notelle faire feu sur sa femme et est encore malade de l'effet produit sur elle par un tel spectacle. Les personnes qui ont conduit l'assassin au poste du bureau central sont MM. G. Lagache, négociant; Gréy, boucher; Archambaudière, garçon de café et plusieurs autres dont les noms n'ont pas été connus.

Faits Divers

Une réforme importante est préparée à l'école spéciale militaire de St-Cyr. Il a été décidé que dorénavant l'enseignement serait donné aux élèves par un personnel exclusivement militaire.

L'ex-impératrice Eugénie et son fils qui tutteront Arenberg dimanche prochain pour retourner en Angleterre.

Un phénonène bien singulier, et qui rappelle celui de la mouche prussienne qui fit invasion en France à la suite des armées allemandes, vient de se produire à Vienne (Autriche).

Le journal de cette capitale nous apprend que ces jours derniers les promeneurs de la Ringstrasse — le quartier le plus élégant de Vienne et assez semblable à notre boulevard des Capucines — se sentirent subitement piqués par un insecte d'apparence jusqu' alors inconnue.

Dans les dérivés de 16 *Blutthor*, on porte au château impérial en distinguant des éssais entiers de mouches bizarres.

D'après l'opinion d'un Anglais qui a longtemps habité l'Orient, ces insectes ne seraient autres que des mouches persanes qui seraient venues à l'état d'embryons dans l'emballage des colis envoyés de Perse à l'Exposition universelle de Vienne, et qui, grâce à une température vraiment torride, seraient éclosés dans ces derniers temps. La présence de ces mouches produit une démangeaison très forte.

On a dit, non sans raison, que dans le voyage qu'il vient d'entreprendre, le shah s'était proposé d'étudier en Europe les progrès de la civilisation, de l'industrie et des sciences. Néanmoins, il ne faudrait pas croire que l'on soit en retard en Perse. Depuis plusieurs années déjà, il existe dans l'empire persan de nombreux réseaux télégraphiques.

C'est vers 1860 que le premier appareil télégraphique fit son apparition en Perse. En 1865, le shah, désireux de voir progresser rapidement la télégraphie, fit de grands avantages à plusieurs employés de l'administration française, qui acceptèrent et se mirent à son service.

A Téhéran, le palais du shah est depuis longtemps relié aux ministères par des fils télégraphiques. De son harem, Sa Majesté persane envoie des ordres et reçoit toutes les nouvelles pouvant l'intéresser. Seulement, comme il est interdit à qui que ce soit de pénétrer dans le harem, c'est le shah qui fait fonctionner lui-même l'appareil pour envoyer et recevoir les dépêches.

Les employés du télégraphe ne se doutaient pas de trouver un collègue dans le shah.

L'instruction laborieuse consacrée à l'affaire dite des *Casquettes noires* est terminée depuis quelques temps déjà, et les individus faisant partie de cette autre internationale comparatront prochainement, dit-on, devant le coté d'assises de la Seine.

Ce long procès, qui prendra rang parmi les causes célèbres et qui manquera dans les annales du crime, ne peut manquer d'être fécond en incidents et en péripéties.

Étant donné le caractère des deux principaux accusés, Gelnier et Renaud, on doit s'attendre à des scènes éloquentes, passionnées, terribles.

Pendant tout le cours de l'instruction, ils ne se sont pas départis un seul instant de leur manière d'être, et leur attitude a été parfois telle que l'honorable magistrat chargé de cette tâche pénible a été vu contraindre et cela à plusieurs reprises, de suspendre les interrogatoires, tant il était affecté de la perversité révélée par ces deux misérables!

Rien ne peut donner une idée de leur dégradation morale; jamais, même chez les plus grands criminels, on n'a vu pareille audace, pareil cynisme, ni une telle absence de sens moral.

Les scènes qui se sont passées dans le cabinet du juge-instructeur dépassent tout ce que les romanciers ont inventé, tout ce que l'imagination peut concevoir.

Ni les supplications de la famille, ni les exhortations de l'aumônier de la prison n'ont pu amolir ces âmes de bronze, persévérant avec une sorte d'orgueil infernal et de jéréfardie dans la voie de perdition!

Attendons-nous donc à des débats étonnants, à des incidents dramatiques, à des péripéties terribles, au cours de ce procès dont l'attente semble surexciter vivement la curiosité publique; à l'étranger aussi bien qu'en France, et qui est sans précédents dans les annales judiciaires.

Nous reviendrons sur ce sujet, et nous ferons connaître les noms des défenseurs choisis par les accusés.

On annonce que la *Zonta*, capitaine Roux du port de Marseille, s'est perdue totalement à la côte d'Afrique. Une partie de l'équipage s'est noyée et l'autre a été prisonnière durant quatre mois dans une peuplade de Mozambique.

On écrit d'Arkhangel à la *Voix* sous la date du 10 juillet.

On vient de recevoir ici une nouvelle extrêmement fâcheuse. Un des deux vapeurs de la compagnie de la mer Blanche et de la côte Mourmane — et le meilleur des deux, le *Grand-Duc Alexis*, vient de faire naufrage sur les côtes du détroit de Kola, dans le petit archipel des Sept-Îles, un endroit des plus dangereux. Le *Grand-Duc Alexis* se dirigeait sur Arkhangel, à bord de la hauteur de l'archipel par des masses de glaces, il échoua sur des rochers. Le bâtiment est à moitié rempli d'eau et l'on désespère de le pouvoir le sauver. L'équipage a pu gagner à temps la terre-ferme.

On mande de New-York, *Heilts* :

Le vapeur *City of Washington*, de la ligne d'Imman a fait naufrage à la Barre de Gulbroek à 70 milles ouest du phare de Sambio, dans un intense brouillard pendant l'après-midi du 3 juillet. Le navire sera probablement perdu.

L'équipage et tous les passagers ont été sauvés.

Nous lisons dans la *Province de Bordeaux* :

Il y a quelques jours, une jeune fille presque mère, faisait la figure de son séducteur, qui l'avait abandonnée, une bouteille de nitrol; les brûlures furent graves et le sieur X... porta plainte. Le tribunal, après avoir, dans des termes très énergiques, fustigé la conduite du sieur X... a acquitté et ordonné la mise en liberté de cette jeune fille.

VILLE DE ROUBAIX

Cercle des Carabiniers Roubaisiens

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX d'escrime

Offerts par la société d'escrime du Cercle des carabiniers roubaisiens aux maîtres et amateurs français et étrangers.

Dimanche 27 juillet 1873

Concours pour les maîtres et prévôts

- 1^{er} prix. Une médaille d'or.
- 2^e " Une médaille d'argent.
- 3^e " Une paire de fleurets.

Dimanche 10 août 1873

Concours pour les amateurs

- 1^{er} prix. Une médaille d'or.
- 2^e " Une médaille d'argent.
- 3^e " Une paire de fleurets.

1. — Toute adhésion au concours devra être adressée au moins huit jours auparavant à la commission des concours d'escrime du Cercle des Carabiniers Roubaisiens, rue du Luxembourg. Chaque tireur sera avisé par lettre de son inscription.

2. — Les concours d'amateurs étant spécialement offerts aux jeunes gens, élèves des cours d'escrime et autres amateurs, aucun maître ou prévôt ne pourra être admis à concourir avec eux et réciproquement. Tout amateur ayant déjà remporté un prix dans un concours sera considéré comme maître et devra concourir avec les maîtres.

3. — A trois heures de l'après-midi, les tireurs se réuniront à la salle de café du Cercle; l'appel des tireurs inscrits y sera fait. A trois heures et demie précises, M. Rassement, maître d'armes, professeur de la société, ouvrira le concours avec l'un des tireurs.

4. — Un règlement auquel tous les tireurs devront se conformer leur sera communiqué et affiché.

Les Commissaires: BARBEAUX, A. SÉBERT, E. HUYWETTE, A. NOYELLE, A. QUINT.

Tribunaux

Le *Moniteur* nous apprend que le rapport sur l'affaire Bazaine est actuellement terminé. Jamais un document de ce genre n'avait été aussi volumineux. Il représente, en manuscrit, la valeur de trois volumes in-8°. La seule lecture du rapport exigera au moins trois audiences. L'affaire viendra devant le Conseil de guerre dans le courant d'octobre.

Il résulte d'un jugement rendu le mois dernier, par la deuxième Chambre de la Cour d'appel de Paris, que lorsque la reconstruction d'un mur mitoyen est jugée nécessaire à raison de l'édification des constructions nouvelles que l'un des co-proprétaires veut y appuyer, en remplacement des constructions anciennes qu'il a fait démolir, et sans que cette reconstruction soit terminée par aucune nécessité actuelle commune aux deux propriétés, le co-proprétaire du mur mitoyen, qui n'a aucun intérêt immédiat ou imminent à la reconstruction, ne doit supporter aucune part des dépenses de démolition et de reconstruction de ce mur. Il en est également pour les familles étrangères et boutaises.

Les frais accessoires à cette reconstruction, tels que récofacts et indemnités réglés

par les locataires du propriétaire voisin, doivent être supportés par ce dernier, et non par le propriétaire reconstruteur qui, en exécutant des travaux qui ont nécessité la démolition et la reconstruction du mur mitoyen, n'a fait qu'exercer de son droit de propriété et exercer la servitude légale résultant des articles 653 et suivants du Code civil. Les locataires atteints dans leur jouissance ne peuvent réclamer qu'une diminution de loyers proportionnée à la privation de jouissance et non des dommages-intérêts.

Ainsi jugé dans une affaire Lefebvre contre Segur-Lameignon.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes :

Paris, 10 juillet. — On annonce de source certaine que l'évacuation de Bar-le-Duc sera complète le 23 courant.

Lyon, 10 juillet. — La commission départementale a demandé ce matin la convocation du conseil général en session extraordinaire, pour discuter la question des cartes temporaires imposées par le préfet aux conseillers généraux et municipaux. Cette convocation a été faite par le secrétaire-général pour lundi prochain.

Londres, 10 juillet. — Le duc d'Edimbourg s'est embarqué hier à Douvres pour la Russie.

Les Etats-Unis de Venezuela ont proposé aux gouvernements étrangers la conversion de leur dette en titres de 3 p. 100.

Madrid, 9 juillet, *matin* (arrivé seulement le 10). — Le *Gazette* publie une circulaire du gouvernement à la nation. L'acte circulaire dit que le pays pressé et le plus important est de terminer la guerre civile qui dévaste la Catalogne, la Navarre et les provinces basques.

Le gouvernement prépare un effort suprême et se dispose à appliquer les pouvoirs extraordinaires qui lui ont été conférés par les Cortès, et pour en faciliter la réussite, il fait appel à tous les Espagnols pour conquérir la liberté.

Le gouvernement déclare qu'il est résolu à exiger l'inexorable exécution de la loi qui oblige les soldats à rester sous les drapeaux jusqu'à la pacification complète du territoire, et même à appeler les réserves si cela est nécessaire. Le gouvernement demande l'appui de tous les volontaires actuellement organisés et il les engage à déployer contre les partisans de l'absolutisme l'esprit belliqueux dont ils font le fondement.

La circulaire termine en disant que la patrie exige le sacrifice de tous ses enfants et que celui qui ne le fera pas dans la mesure de ses forces ne sera ni libéral ni espagnol.

La colonne de Villacamp a désarmé à Amposta, dans la province de Valence, un bataillon qui s'était mutiné.

Hier, une longue conférence a eu lieu entre MM. Quintero et Cela, chef de la minorité intransigeante, et MM. Castelar et Salmieron, représentants de la majorité.

Pour rentrer aux Cortès, les intransigeants demandent la modification de la loi sur les pouvoirs extraordinaires et la nomination de M. Bana comme gouverneur de Madrid.

On croit que ces exigences seront répondues. La minorité intransigeante a refusé d'assister à la séance.

Le général Novillas a donné sa démission. On pense qu'elle sera acceptée.

3000 ouvriers se sont déclarés en grève à Alecy.

M. Ardanaz, ancien ministre, est mort lundi, à Santander.

Perpignan, 10 juillet. — On mande de Bai celoné :

Les carlistes se sont emparés de Sanguirac, point fortifié de la haute montagne.

Nouvelles du soir

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Bayonne, 10 juillet, soir. — On assure que Santa-Cruz a fait sa soumission à Dorregaray; leurs bandes se seraient réunies. — Le général Lagunero est malade à Villaro. — D'après d'autres bruits, Santa-Cruz serait prisonnier des steers et gardé à vue.

Strasbourg, 10 juillet. — Le mouvement d'évacuation des troupes allemandes d'occupation commença le 31 juillet et durera jusqu'au 15 août.

Les troupes rentrent en Allemagne par la voie de Kehl.

Londres, 10 juillet, soir. — Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation : Circulation 136.505 liv. sterl. Encaisse métallique 37.768 id. Comptes particuliers 842.233 id. Réserve des billets 9.115 id. Diminution : Portefeuille 4.664.684 id. Comptes du Trésor 5.736.014 id. Madrid, 10 juillet, 5 h. 35. — Deux trains de marchandises se sont rencontrés sur le chemin de fer du midi; deux personnes ont été tuées et il y a eu plusieurs blessés; quelques wagons ont été brûlés. On assure que le général Cordoba refuse le commandement de l'armée du Nord.

Florence, 10 juillet. — Le nouveau cabinet a été constitué hier, samedi, entre les mains du roi.

Le cabinet est constitué : M. Minghetti en a la présidence avec le ministère des finances; M. Venosta aux affaires étrangères; M. Castelli à l'intérieur; M. Vigliani, à la justice; M. Riccioli à la guerre; M. Saint-Don à la marine; M. Spaventa aux travaux publics; M. Sciuto à l'instruction publique; M. Pini à l'agriculture.

Constantinople, 10 juillet. — La nouvelle flûte turque à Sumatra est démentie.

COMMERCE

Harve, 11 juillet. — (Dépêche de MM. Kable, Bosswild et G., représentés par M. Bulteau-Desbunault.) Venies 500 b. Marché calme, petite demande, disponible, livrable sans changement.

Liverpool, 10 juillet. — (Dépêche de MM. Kable, Bosswild et G., représentés par M. Bulteau-Desbunault.) Pleinement 10,000 balles, marché sans changement. Recettes 12,050 b.

Les nouvelles arrivages déclarés comprennent :

Quantité	Provenance
52,690 b.	Sydney
53,589 b.	M. de Philippe.
7,435 b.	Van Diemen.
9,384 b.	Adelaide.
3,207 b.	S. River.
61,670 b.	N. Zélande.
29,861 b.	Cap de B-Esp.
Total 218,386 b. des Colonies Anc. existences 7,000 b.	
Total 225,386 balles	
Réexp. environ 12,000 id.	
Total de Stock 213,386 balles de laine.	

Le choix porte sur tous les genres courants des Colonies, Sydney et Cap abondants; Port-Philippe rare.

L'exportation a déjà enlevé plusieurs centaines de balles pour le peigne. L'Allemagne achète un peu pour la cardé. — On s'accorde en Angleterre comme en France, à dire que les cours actuels des tissus, en général, ne justifient pas du tout la hausse sur la laine brute. C'est l'alimentation des machines qui force la main à certains établissements passablement dépourvus.

Plus amples renseignements sous peu.

ANVERS, 10 juillet. — Marché soutenu; on a vendu aujourd'hui 289 Bal. laine en suint de la Plata.

CHEMINS DE FER

DU CALVADOS

LIGNE DE MEZIDON A LA MER (DIVES) LONGUEUR : 39 KILOMÈTRES.

EMISSION de 11,000 Obligations PRODUISANT 15 FRANCS D'INTÉRÊT ANNUEL

Payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort, à partir de 1877.

La ligne de Mezidon à Dives reliera la mer à la ligne du Mans et augmentera encore la prospérité déjà si grande des établissements de bains qui bordent la côte du Calvados.

En quittant le littoral et en se dirigeant vers Mezidon, la nouvelle voie de communication traverse de riches contrées et, notamment, la vallée d'Auge dont les produits, si appréciés, fourniront un important élément de trafic.

Le raccord par Mezidon fera, en outre, de ce chemin la tête de ligne du grand chemin de transit de Mezidon au Mans où aboutissent cinq lignes de chemins de fer.

Le trafic de la ligne de Mezidon à la mer (port de Dives), indépendamment, du mouvement des voyageurs, est donc appelé à prendre dans un avenir rapproché, des proportions qui feront de cette entreprise l'une des plus sûres et des plus fructueuses.

Sans attendre les résultats d'importantes relations maritimes sur lesquelles on peut compter et dans l'état actuel des choses, les recettes de Mezidon à Dives atteindront un minimum annuel de... Fr. 451,000

En déduisant 50,000 Fr. de cette recette pour frais d'exploitation, il restera... 232,000

Le service des intérêts et de l'amortissement de 11,000 obligations émises couvrant... 179,630

La Compagnie aura dès la première année d'exploitation, un reliquat de... 52,370 à distribuer à ses actionnaires, soit plus de 5/100 du capital engagé.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Taux d'émission : 230 francs payables :

En souscrivant	50 fr.
A la répartition	50
Le 15 août prochain	50
Le 15 octobre suivant	50
Le 31 décembre 1873	50

Total..... 230 fr.

Ces Obligations portent jouissance du 1^{er} juillet, présent mois.

La coupon de 7 fr. 50 c., à échéance du 1^{er} janvier prochain, viendra en déduction du dernier versement.

Les versements anticipés jouiront d'une bonification d'intérêt calculée à 5 0/0 l'an.

Pour le Conseil d'administration : LES ADMINISTRATEURS SPÉCIALEMENT DÉLÉGUÉS, F. NATURAL, — ISOARD

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE du 9 au 15 Juillet prochain à la BANQUE NATIONALE DE CREDIT, 14, rue de la Chaussée d'Antin, 2, Paris.

On peut verser, en province dans les Succursales de la Banque nationale de Crédit. 1297

SANTÉ A TOUS DOUS sans médecine dans la délicateur de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, flatulences, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies; mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix; des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Ploukov, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,324. M^{me} la comtesse de Ghazelle de Gurgue rapporte la cure d'une femme de *Gastralgie Cancer*.

Cure N° 45,370. PITHIER. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 68,413. M. Lecan père, âgé de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle est nommée encore 60 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 12 kil., 60 fr. — Les Boîtes de *Revalesciere* en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalesciere chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 5 fr. 75 centes; 60 fr. — Envoi contre bon de poste; les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez M. M. Coiffe, pharmacien, et Morille-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris. 4075 — D.

DENTS ET DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS facilitant la propreté et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti. DENTS et DENTIFIERS, système américain.

SANS RESSORTS Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER DENTISTE

66, rue d'Angleterre, à LILLE

BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET

VALEURS	Cours Cl. précéd.	Hauss.	Baisse
A TERME			
3 0/0	56.80	56.80	0.10
5 0/0 1871	91.15	91.15	0.20
5 0/0 1872	92.50	91.95	0.55
Foncier	402.50	402.50	0.20
Mobilier	362.50	362.50	0.20
Général	515.00	515.00	0.20
Est	860.00	860.00	0.20
Lyon	535.00	535.00	2.50
Midi	1003.75	1003.75	0.20
Nord	826.25	826.25	0.20
Orléans	692.50	692.50	0.20
Ouest	461.25	461.25	0.20
Gaz	61.25	61.25	0.20
Immobilier	461.25	461.25	0.20
Suez	61.25	61.25	0.20
Italien	420.00	420.00	0.20
Espagnol	440.00	440.00	0.20
Lombard	773.75	773.75	0.20
Autriche	426.50	426.50	0.20
B. de France	1110.00	1115.00	0.20
B. de Paris	56.50	56.50	0.10
COMPTANT			
3 0/0	56.50	56.50	0.10
5 0/0 1871	90.92 1/2	90.92 1/2	0.75
5 0/1872	91.80	91.75	0.05
4 1/2	81.75	82.00	0.25
Morgan	292.00	294.00	0.20
Ville 1869	246.00	249.00	0.20
" 1871	270.00	270.00	0.20
Est	281.00	280.00	1.00
Lyon	273.75	273.50	0.25
Midi	275.00	275.25	0.25
Orléans	227.50	227.50	0.20
Orléans à Ch. à Rouen N.	212.00	212.00	0.20
EN BANQUE			
Espagne Int.	16.00	16 1/8	0.125
Esp. Ext. 1869	20 1/8	20 1/4	0.125
Esp. Ext. 1871	20.00	20.00	0.20
Turc ex-c.	52.95	53.00	0.05
6 0/0 P. ex-c.	73 3/4	74 3/4	1.00